

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



PRIMATURE

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Monsieur Amadou Oury **BAH**
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Conakry, 25 MARS 2026



PRIMATURE



SON EXCELLENCE MONSIEUR
MAMADI DOUMBOUYA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.



Monsieur le Président du Conseil National de la Transition,
Messieurs les Présidents des institutions républicaines,
Monsieur le Ministre Secrétaire général de la Présidence de la République,
Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables Conseillers nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et représentants des institutions internationales accrédités en Guinée,
Mesdames et Messieurs les hauts cadres de l'État et fonctionnaires parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé et de la société civile,
Chères autorités religieuses et morales,
Distingués invités en vos rangs, titres et grades, tout protocole observé,
Mesdames, Messieurs,

Il est des instants dans la vie d'une Nation où la parole publique cesse d'être un simple exercice institutionnel pour devenir un acte d'histoire.

Ces instants sont rares. Ils surviennent lorsque les peuples, après avoir traversé les épreuves du temps, décident de regarder à la fois leur mémoire et leur avenir. Le moment que nous vivons appartient à cette catégorie singulière des rendez-vous avec l'histoire.

Avant toute chose, je voudrais rendre grâce à Dieu, le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux, pour la paix qu'Il accorde à notre pays, pour la protection qu'Il continue d'accorder au peuple de Guinée et pour la sagesse qu'Il inspire à celles et ceux qui ont la responsabilité de servir la Nation. Dans les moments décisifs de l'histoire des peuples, la foi rappelle aux responsables publics, aux hommes et femmes, l'humilité devant le destin collectif et l'exigence morale qui doit guider toute action au service du bien commun.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,

Je voudrais, également exprimer ici avec loyauté et reconnaissance, ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Mamadi Doumbouya, Président de la République. En renouvelant sa confiance en ma personne, il m'assigne une mission exigeante, fondée sur la rigueur de l'État, la discipline institutionnelle et l'obligation de résultats.

Depuis le 5 septembre 2021, sa vision a imprimé à notre pays une orientation pour la Refondation de l'État afin de reconstruire les institutions et les bases de l'administration, la Rectification institutionnelle, le Rassemblement au-delà de toutes formes de clivage, le Redressement et le Repositionnement afin de rehausser l'image et

la place de notre pays sur la scène internationale dans une démarche pleinement assumée.

Avant toute chose, je voudrais inviter cette auguste Assemblée à avoir une pensée respectueuse pour celles et ceux qui, depuis l'aube de notre souveraineté nationale proclamée le 2 octobre 1958, ont porté la naissance et la construction de la Nation guinéenne. Les pères fondateurs de notre indépendance ont transmis à notre peuple une idée exigeante de la dignité nationale, une culture de la liberté et une conviction selon laquelle un peuple qui assume son destin doit être capable d'écrire lui-même les règles qui façonneront son histoire.

Depuis cette date fondatrice, notre pays a traversé des périodes d'espérance, des moments d'épreuve et des phases de reconstruction. Mais à chaque étape, une constante s'est affirmée : la volonté du peuple de Guinée de préserver, dans la paix, sa souveraineté, son unité et sa dignité.

C'est dans cet esprit que la République s'est progressivement dotée de textes fondamentaux, d'institutions et de règles destinées à organiser la vie collective. Mais les nations matures savent qu'au-delà des textes eux-mêmes, c'est aussi l'esprit de ces textes qui donne leur véritable sens aux institutions. La loi n'est jamais seulement une norme ; elle est l'expression d'un pacte entre un peuple et son avenir. Elle exige d'être respectée dans sa lettre, mais aussi comprise dans son esprit, car c'est dans cette fidélité à la fois juridique et morale que se construit la stabilité durable des États.

Conformément à l'article 82 de la Constitution du 21 septembre 2025, et en vertu du décret D/2026/0005/PRG/SGG du 26 janvier 2026 me nommant Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je me présente aujourd'hui devant la représentation nationale pour présenter la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

À travers cet acte solennel, le Gouvernement assume devant la Nation une triple responsabilité : une responsabilité politique, parce qu'il lui appartient de rendre compte devant la représentation nationale ; une responsabilité juridique, parce que l'ordre constitutionnel rétabli nous oblige à agir dans le respect strict de nos institutions ; et une responsabilité morale, parce qu'aucune autorité publique n'a de sens si elle ne se met résolument au service du peuple.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,

Il y a deux ans, devant cette même Assemblée, je présentais une Déclaration de Politique Générale articulée autour de trois exigences : stabiliser, redresser et consolider. Aujourd'hui, l'honnêteté républicaine m'impose de dire, avec mesure mais avec clarté, que les engagements pris ont été, pour l'essentiel, honorés.

Sur le plan institutionnel et politique, la Guinée a franchi une étape déterminante dans le rétablissement de son ordre constitutionnel et dans la consolidation de sa légitimité républicaine. Notre pays s'est doté d'une nouvelle Constitution, d'un Code électoral rénové, et d'un dispositif électoral modernisé,

consolidé par l'enrôlement biométrique de 8 979 923 citoyens, aboutissant à un fichier électoral de 6 768 458 électeurs.

Le référendum constitutionnel du 21 septembre 2025, suivi de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, a permis le retour à un ordre institutionnel régulier, légitime et souverain, dans un cadre pacifique, reconnu par les missions d'observation régionales et internationales. Cette évolution institutionnelle s'est également traduite par une normalisation progressive de la position internationale de la Guinée. Après la suspension intervenue à la suite des événements du 5 septembre 2021, les organisations régionales et internationales ont progressivement levé les mesures restrictives prises à l'encontre de notre pays. La Francophonie a levé en septembre 2024 la suspension de la Guinée, marquant un signal de confiance dans les efforts de réforme engagés durant la transition.

Dans la même dynamique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a progressivement levé les sanctions économiques et financières avant de procéder, en janvier 2026, à la levée des dernières mesures restrictives et à la pleine réintégration de la Guinée dans les instances décisionnelles de l'organisation.

Parallèlement, l'Union africaine a levé ses sanctions après la restauration de l'ordre constitutionnel issue des élections de 2025, ouvrant la voie au retour complet de la République de Guinée au sein des instances continentales.

Sur le plan économique, les recettes publiques sont passées de 18 859 milliards de francs guinéens en 2020 à 45 000 milliards en 2025, soit une progression de 139 %. La modernisation des régies financières, la digitalisation des procédures et la mise en place du Fichier Unique de Gestion Administrative et de la Solde ont généré plus de 246 milliards de francs guinéens d'économies, renforçant à la fois la discipline budgétaire et la crédibilité macroéconomique de l'État.

Le rebasage du PIB a permis de réévaluer la richesse nationale à plus de 36 milliards de dollars, soit une hausse de 51,2 %, révélant une économie guinéenne plus robuste, diversifiée et dynamique qu'estimée auparavant. Cette dynamique est confortée, par la récente décision de confirmer la note souveraine de la Guinée à « B+ » tout en relevant sa perspective de « Stable » à « Positive ».

Sur le plan social, les résultats sont tangibles. La prise en charge sanitaire des agents publics s'est établie à 80 %. Dans le domaine de l'agriculture, 14 700 hectares ont été aménagés, 507 tracteurs distribués, et la Guinée a consolidé son rang de premier producteur mondial de fonio avec environ 560 000 tonnes par an.

Sur le plan technologique, plus de 12 000 kilomètres de fibre optique ont été déployés et plus de 300 localités rurales ont été raccordées aux infrastructures électriques. Les réformes engagées dans la dématérialisation des services publics et la transformation digitale de notre administration, ont permis à notre pays d'enregistrer un bon de 23 places sur l'indice de développement des Nations Unies sur la gouvernance électronique (de 183e en 2020 à 160ème en 2025).

Ces résultats démontrent qu'une transition conduite avec méthode peut restaurer la crédibilité de l'État, rétablir la confiance publique et préparer l'entrée de notre

pays dans une nouvelle étape de son développement.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,

La Déclaration de Politique Générale que je vous présente aujourd'hui ouvre la consolidation stratégique de la Vème République.

En effet, la stabilité institutionnelle n'a de sens que si elle produit de la prospérité ; la croissance n'a de légitimité que si elle devient inclusive ; les ressources naturelles n'ont de valeur politique que lorsqu'elles bonifient le capital humain et améliorent la compétitivité-pays ; enfin, les projets publics n'ont de sens que s'ils permettent le bien-être de chaque citoyen guinéen.

C'est précisément dans cette perspective de souveraineté économique et de transformation durable que s'inscrit le Programme « Simandou 2040 », dont la Loi Plan 2026–2040, adoptée par votre Institution le 5 mars 2026, traduit la volonté politique forte de bâtir une Guinée résiliente, inclusive et prospère.

Le moment est venu, à présent, de passer de la mémoire de l'action accomplie à l'organisation rigoureuse de l'avenir.

Gouverner, dans la séquence historique qui s'ouvre, c'est ordonner l'action de l'État autour d'une vision, hiérarchiser les priorités, sécuriser les financements, mobiliser les compétences nationales, et garantir qu'à chaque décision corresponde un résultat mesurable.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a structuré son action. Notre doctrine est de consolider l'État, élever le capital humain, transformer l'économie, moderniser le territoire, protéger les équilibres macroéconomiques, renforcer la justice sociale, sécuriser la République et projeter la Guinée dans les nouvelles dynamiques régionales et mondiales.

Le Programme Simandou 2040 porte une ambition de transformation d'une ampleur inédite dans l'histoire économique de notre pays. Il projette une croissance moyenne de 10,3 % par an, un produit intérieur brut porté à 152 milliards de dollars à l'horizon 2040 contre environ 35 milliards aujourd'hui, ainsi que la création de plus de cinq millions d'emplois. L'architecture globale du programme comprend 122 mégaprojets et 39 réformes structurantes pour un volume d'investissement estimé à 330 milliards de dollars sur quinze ans.

La première vague de mise en œuvre, couvrant la période 2026-2030, mobilisera à elle seule 75 milliards de dollars, dont 20 milliards déjà engagés à travers le projet intégré Simandou et les infrastructures associées.

Le financement de cette ambition reposera sur une architecture équilibrée combinant 38 % de ressources privées, 11 % de concours des partenaires techniques et financiers, 19 % de fonds souverains et 32 % du budget national.

Dans le domaine de l'Agriculture, de l'Industrie alimentaire et du Commerce, il est prévu 32 mégaprojets et 10 réformes, pour un volume d'investissements de 65 milliards de dollars.

Cette orientation prolonge des acquis déjà mesurables. 45 000 promoteurs agricoles ont été accompagnés, dont 60 % de femmes, tandis que 298,5 milliards GNF ont été mobilisés via le Fonds de Développement Agricole (FODA) et le Programme de Développement de l'Agricole Commerciale en Guinée (PDACG), en complément de 500 millions de dollars pour vingt projets et programmes.

Les politiques publiques qui découleront de ce pilier seront donc sans ambiguïté. Il s'agira de moderniser durablement l'agriculture, de sécuriser le foncier, de poursuivre la mécanisation, de relancer les rizeries, de réduire les pertes post-récolte, d'organiser les filières d'exportation et de faire émerger une agro-industrie capable de nourrir le pays, de soutenir les revenus ruraux et d'alimenter les marchés régionaux.

Cette ambition intègre les propositions formulées par le CNT, notamment les 10 000 kilomètres de pistes rurales à l'horizon 2030, l'équipement progressif des sous-préfectures à fort potentiel agricole et la relance des unités de transformation locale.

En matière d'Éducation et de Culture, l'action gouvernementale s'articule autour de 13 mégaprojets et 5 réformes, mobilisant un volume d'investissements de 40 milliards de dollars. Elle prévoit notamment l'affectation de 20 % des recettes de la Compagnie du Trans Guinéen (CTG) et de 5 % des revenus miniers au secteur éducatif, la construction d'universités régionales, le développement des programmes de bourses ainsi que le renforcement du transfert de compétences. Cette orientation repose sur une conviction claire : la richesse minérale d'un pays ne prend tout son sens que lorsqu'elle se transforme durablement en intelligence, en savoir, en culture et en mobilité sociale.

Les acquis déjà enregistrés permettent d'asseoir cette ambition. La bourse étudiante a été portée de 100 000 à 500 000 GNF. La Politique Nationale de Recherche et d'Innovation a été adoptée, l'Agence nationale de financement et de valorisation a été créée, et le taux de publications scientifiques en revues internationales a atteint 94,1 %. Dans l'enseignement technique et professionnel, des écoles régionales d'arts et métiers ont été ouvertes, des formateurs recrutés et outillés, et la digitalisation des concours et de la gestion des stages a été engagée.

La politique publique qui découlera de ce pilier visera à aligner définitivement la formation sur les besoins réels de l'économie nationale. Il faudra former des ingénieurs, des techniciens, des chercheurs, des entrepreneurs, mais aussi des créateurs, des artistes et des acteurs culturels capables de porter le rayonnement national. La jeunesse guinéenne devra être préparée non à subir les mutations économiques, mais à les conduire.

Une attention particulière sera accordée à l'insertion professionnelle des jeunes à travers l'apprentissage, l'entrepreneuriat, l'innovation et le développement des start-ups.

S'agissant des Infrastructures, des Transports et des Technologies, l'action gouvernementale s'appuie sur 52 mégaprojets et 10 réformes, pour un volume d'investissements de 100 milliards de dollars. Elle prévoit notamment la réalisation de 2 900 kilomètres d'autoroutes et de 2 500 kilomètres de lignes ferroviaires, afin de structurer durablement le territoire et soutenir la transformation économique du pays.

Sur le plan technologique, les bases sont déjà posées. Plus de 12 000 kilomètres de fibre optique ont été déployés. Le rapatriement du nom de domaine national (.gn), l'exécution des projets par des experts guinéens dont ceux de la diaspora (Télémo, SAFIG), la mise en service du datacenter national de classe Tier III et le relèvement de la couverture numérique à 95 % d'ici 2040 marquent une étape importante vers la souveraineté numérique. Par ailleurs, l'organisation du Transform Africa Summit (TAS) en novembre dernier, a placé notre pays au cœur des discussions sur la question de l'Intelligence Artificielle au niveau sous-régional et continental.

Cet axe constitue également l'armature territoriale du programme. Il devra réduire les coûts logistiques, désenclaver les territoires, connecter les bassins de production, fluidifier les échanges et donner à la Guinée une nouvelle géographie économique.

Dans cette dynamique de structuration territoriale, le Gouvernement s'engage à renforcer durablement l'interconnexion nationale. un programme progressif sera mis en œuvre pour relier chaque capitale régionale à ses capitales préfectorales, par des infrastructures routières modernes.

Cette ambition sera prolongée par une seconde étape visant à améliorer l'accessibilité des territoires à travers la mise en place d'un réseau de dessertes locales reliant les chefs-lieux administratifs aux sous-préfectures, afin de faciliter l'accès aux zones rurales, les échanges économiques et surtout rapprocher l'action publique des citoyens. À cet effet, le Gouvernement prévoit la réalisation de 5 500 kilomètres de routes d'ici 2030.

Dans le secteur énergétique, plus de 300 localités rurales ont été raccordées et plusieurs projets hydroélectriques, thermiques et d'interconnexion régionale ont été engagés. Toutefois, au regard des vulnérabilités structurelles liées à notre dépendance aux importations d'hydrocarbures, le Gouvernement orientera résolument sa politique vers la maîtrise durable des coûts énergétiques et le renforcement de notre souveraineté. Cela passera notamment par une accélération du développement des énergies renouvelables, en particulier du solaire, afin de réduire la pression sur les finances publiques, sécuriser l'approvisionnement et offrir aux territoires des solutions énergétiques décentralisées, accessibles et durables.

Dans la dynamique d'aménagement équilibré du territoire et de projection stratégique de notre économie, le Gouvernement portera également une vision complémentaire de développement du corridor nord du pays. À travers le projet Boké-Dobali, il s'agira de créer un nouveau pôle logistique et industriel articulé autour d'un port en eau profonde, d'un corridor ferroviaire moderne et d'une zone économique intégrée dédiée à la transformation locale de nos ressources.

Ce projet, va permettre à terme de désenclaver durablement les régions du nord et à valoriser leur potentiel minier, agricole et industriel, permettra de corriger les déséquilibres territoriaux et de renforcer l'intégration économique nationale.

En structurant un second axe de développement en complément du corridor sud porté par Simandou, la Guinée se dote d'une vision cohérente d'occupation de son espace, fondée sur la connectivité, la transformation locale et la création de valeur sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan de l'Économie, de la Finance et de l'Assurance, l'action gouvernementale s'articule autour de 16 mégaprojets et 5 réformes, pour un volume d'investissements de 1,5 milliard de dollars. Elle vise à moderniser le système financier, à développer les secteurs bancaire et assurantiel, à faciliter l'accès au crédit et à renforcer durablement la résilience macroéconomique du pays.

Des conventions de financement ont été signées avec la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) pour 20 milliards GNF et avec EcoBank pour 200 milliards GNF au profit des PME/PMI.

Les politiques publiques qui en découlent poursuivront l'assainissement budgétaire, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la qualité de la dépense, tout en accélérant l'exécution des investissements, en renforçant la bancarisation et en développant les mécanismes de garantie. Elles viseront également à opérationnaliser les instruments de souveraineté financière, notamment le fonds souverain.

Les ambitions de développement s'inscrivent dans un contexte favorable, marqué par le dynamisme du secteur minier et la montée en puissance du projet Simandou, qui renforcent une balance des paiements soutenue par un excédent commercial structurel. Le Gouvernement entend capitaliser sur cette dynamique et sur la mobilisation des ressources intérieures pour sécuriser le financement des politiques publiques, notamment à travers la transition vers le budget programme, visant un meilleur alignement des ressources sur les priorités stratégiques.

Dans cette perspective, l'amélioration de la qualité de la dépense et l'exécution effective du budget constituent des priorités, justifiant la fusion du Ministère de l'Économie et des Finances avec celui du Budget, dans un souci de cohérence, de discipline et de rigueur.

Parallèlement, les réformes engagées vont permettre de rationaliser les exonérations, renforcer l'interconnexion des systèmes fiscaux et fonciers, consolider les équilibres macroéconomiques et accélérer la digitalisation des procédures, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion publique.

L'objectif est de construire un système financier capable de soutenir l'investissement productif, d'accompagner les PME et de mobiliser l'épargne nationale au service du développement.

Le Gouvernement veillera à faire du contenu local un levier réel de participation des entreprises guinéennes, de montée en compétence de la main-d'œuvre nationale et d'ancrage domestique de la valeur créée.

Une attention particulière sera accordée à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à travers un meilleur accès au financement, une intégration renforcée

dans les chaînes de valeur et une participation accrue aux instances de décision. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la vision portée par le Chef de l'État, Monsieur Mamadi Doumbouya, qui, dans son discours d'investiture du 17 janvier 2026, a dédié son mandat aux femmes et à la jeunesse, présentées comme des forces motrices de l'économie, de la stabilité sociale et de la continuité nationale.

À cet effet, le Gouvernement compte mobiliser pleinement le potentiel économique de la diaspora guinéenne, dont les transferts financiers, les compétences et les réseaux internationaux constituent un levier majeur de développement et d'investissement.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la diaspora représente une force économique, intellectuelle et culturelle considérable. Le Gouvernement s'attachera à renforcer les mécanismes de mobilisation de ces compétences, à faciliter l'investissement des Guinéens établis à l'étranger et à développer une diplomatie économique active capable d'attirer les partenariats nécessaires à la modernisation du pays.

En matière de Santé et de Bien-être, l'action gouvernementale s'appuie sur 7 mégaprojets et 3 réformes, pour un volume d'investissements de 30 milliards de dollars. Elle vise à améliorer durablement l'accès aux soins et à renforcer le système national de santé.

Les acquis sont déjà tangibles. La couverture vaccinale, a connu un bond de 24 points passant de 43 à 67%. L'Institut National de Cancérologie a été créé. Des hôpitaux, des centres de santé, des chambres froides et des centrales d'oxygène ont été construits ou équipés. Des progrès ont été enregistrés dans la protection des enfants, la prise en charge des ménages, l'appareillage des personnes handicapées, la réinsertion des Guinéens de retour de l'étranger et l'accompagnement des femmes en situation de grande vulnérabilité.

Dans cette perspective, les actions engagées visent à dépasser la seule logique sanitaire pour intégrer pleinement le bien-être dans sa globalité. Il s'agira de renforcer les infrastructures hospitalières, les centres néonataux et pédiatriques, les dispositifs de prise en charge des fistules, ainsi que l'accès à l'assurance maladie et aux filets sociaux, tout en améliorant les réponses au handicap, la prise en charge des personnes âgées, l'inclusion territoriale et l'équité dans l'accès aux services essentiels.

Cette approche intègre également les dimensions du sport, de la culture, de la cohésion sociale et de l'identité nationale, afin de consolider les bases d'un développement durable fondé sur la dignité, la solidarité et la confiance entre les citoyens.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

Comme le rappelait Jean Bodin, « il n'y a de richesse que d'hommes ».

Au-delà des ressources naturelles, des infrastructures et des investissements,

la véritable force d'une Nation réside dans la qualité de son capital humain.

C'est lui qui conçoit, qui produit, qui innove et qui transforme les ambitions en résultats concrets. Sans un capital humain formé, en bonne santé, discipliné et engagé, aucune stratégie de développement, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut produire ses effets dans la durée.

C'est pourquoi, la mise en œuvre de l'ensemble de ces orientations repose, avant tout, sur la valorisation des compétences nationales, le renforcement des capacités de l'administration, l'investissement dans l'éducation, la formation et la recherche, ainsi que sur la promotion d'une éthique de responsabilité et de performance dans la gestion publique. Le Gouvernement fera du capital humain le socle de la transformation économique et sociale de notre pays, car c'est en élevant les femmes et les hommes de Guinée que nous élèverons durablement la Nation elle-même.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

Le Programme Simandou 2040 appelle également à la prise en compte exigeante des problématiques transversales de notre temps : la transition écologique, la croissance verte, la protection des écosystèmes, la résilience climatique, l'assainissement, la justice sociale, la participation des femmes, l'insertion de la jeunesse, l'implication de la diaspora et la valorisation du contenu local.

Dans cette perspective, le Gouvernement renforcera son action en matière de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre les pollutions minières, de préservation des forêts et des bassins hydrologiques, ainsi que d'adaptation aux changements climatiques. La transition écologique constitue désormais une condition de durabilité du développement et un facteur de stabilité pour les générations futures.

C'est dans cette logique que la Guinée poursuit également le projet d'inscription du massif du Fouta Djallon au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce Massif constitue un écosystème d'une richesse écologique et hydrologique exceptionnelle. Son inscription au patrimoine mondial permettra de renforcer sa protection mais aussi de valoriser durablement son potentiel scientifique, culturel et touristique. À travers cette initiative, la Guinée entend affirmer sa contribution à la préservation des grands équilibres écologiques régionaux et inscrire son patrimoine naturel dans une dynamique de reconnaissance internationale et de développement durable.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

Les résultats du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation ont profondément renouvelé notre compréhension des dynamiques territoriales du pays.

La population guinéenne atteint désormais 17 521 167 habitants, avec une croissance annuelle de 3,1 %, révélant une transformation démographique rapide qui redéfinit les besoins de l'action publique.

La structure territoriale demeure majoritairement rurale, avec 61,3 % de la population vivant en milieu rural, tandis que 38,7 % résident en zone urbaine, dont plus de la moitié concentrée à Conakry. Cette polarisation territoriale exige une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire et de développement local.

La décentralisation effective devient ainsi un impératif de gouvernance.

Le Gouvernement engagera une nouvelle étape de territorialisation des politiques publiques, fondée sur trois priorités :

1. renforcer les compétences et les ressources des collectivités territoriales ;
2. accroître les investissements publics vers les territoires à fort potentiel économique et démographique ;
3. structurer un réseau de villes secondaires capables d'équilibrer la croissance nationale.

Cette approche permettra de réduire les disparités régionales, de désengorger les grandes agglomérations et de rapprocher l'action publique des citoyens.

À cet égard, l'organisation prochaine des élections législatives et communales constitue une étape majeure dans l'enracinement de la V^e République. Ces échéances permettront de parachever la mise en place des Institutions issues du nouvel ordre constitutionnel et de renforcer la légitimité démocratique de la représentation nationale et des collectivités territoriales.

Ces Institutions permettront d'enraciner durablement la démocratie représentative, de renforcer l'équilibre des pouvoirs et d'assurer une meilleure articulation entre l'État central et les collectivités territoriales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

La République de Guinée est aussi une nation dont une partie importante de ses forces vives vit au-delà de ses frontières. Les Guinéens établis à l'étranger représentent une richesse humaine, intellectuelle et économique majeure pour notre pays. Le Gouvernement poursuivra les efforts visant à renforcer leur participation à la vie nationale, notamment à travers leur représentation institutionnelle et la facilitation de leurs investissements.

Dans le même temps, les migrations irrégulières constituent un défi humain, social et économique que nous devons affronter avec responsabilité et humanité.

Face aux drames que vivent de nombreux jeunes sur les routes migratoires, le Gouvernement a engagé un dispositif renforcé d'accueil et de réinsertion des Guinéens de retour. Dans ce cadre, des programmes spécifiques ont été mis en place, notamment à travers le recrutement de jeunes de retour de l'étranger à la fonction publique et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Comme l'a affirmé le Président de la République, Son Excellence Mamadi Doumbouya, aucun Guinéen ne doit être laissé pour compte.

Notre responsabilité collective est d'offrir à la jeunesse guinéenne des perspectives dignes dans notre pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

L'action publique que nous conduisons se déploie dans un environnement international instable. En effet, les rivalités et les conflits géopolitiques sont accentués par les crises climatiques, les tensions énergétiques et la compétition pour les ressources stratégiques.

Notre sous-région n'est pas épargnée et elle connaît une période de mutations profondes, marquée par des tensions sécuritaires au Sahel, des recompositions politiques, des crises économiques et des rivalités géopolitiques qui redessinent les équilibres internationaux.

Ces évolutions affectent directement les dynamiques économiques, commerciales et sécuritaires des pays de la sous-région.

Nous continuerons donc de promouvoir une diplomatie de stabilité, de coopération régionale et de respect de la souveraineté des États. Dans ce contexte, la Guinée doit consolider sa souveraineté économique et sa capacité de résilience.

Toutefois, aucune transformation économique durable ne peut s'accomplir sans stabilité institutionnelle, sans sécurité et sans gouvernance rigoureuse.

Le Gouvernement poursuivra donc la modernisation de l'administration publique, le renforcement de la transparence budgétaire, la digitalisation des procédures et la lutte résolue contre la corruption et les détournements de ressources publiques. Dans ce sens, la CRIEF constitue un instrument important du dispositif national de prévention, de contrôle et de sanction des infractions économiques et financières. Elle contribue à renforcer la bonne gouvernance, la moralisation de la vie publique et l'exigence d'intégrité dans la gestion des ressources publiques.

La sécurité nationale restera également une priorité absolue. La modernisation des forces de défense et de sécurité, la sécurisation des frontières, la protection des populations, la lutte contre la criminalité, les trafics transnationaux, la sécurisation des corridors économiques et la protection des populations constituent des conditions essentielles de la stabilité de la République et de l'attractivité économique du pays.

Au-delà de la consolidation des institutions et de la modernisation de l'action publique, la qualité de l'État se mesure également à sa capacité à garantir les droits et libertés fondamentaux.

Dans la consolidation de la V^e République, la question des droits de l'Homme ne saurait être appréhendée comme une simple exigence normative ou déclarative. Elle constitue un indicateur de maturité institutionnelle et un fondement de la légitimité de l'action publique. Le Gouvernement entend ainsi inscrire durablement la protection des droits et libertés dans le fonctionnement effectif de l'État, à travers le renforcement des mécanismes nationaux de garantie, l'indépendance des ins-

titutions juridictionnelles, la professionnalisation des acteurs de la chaîne judiciaire et la prévention des atteintes aux droits fondamentaux. Cette approche privilégie une logique de responsabilité, de redevabilité et d'équilibre entre l'autorité de l'État et la protection des citoyens.

Dans le même esprit, la vitalité démocratique d'une Nation s'apprécie aussi à la qualité de son espace public et à la liberté d'expression qui y est garantie. Dans un environnement marqué par la transformation rapide des espaces informationnels, la presse et les médias occupent une place déterminante dans la structuration du débat public, la formation de l'opinion et la consolidation démocratique.

Le Gouvernement entend promouvoir un écosystème médiatique à la fois libre, responsable et professionnel, fondé sur l'accès à l'information, le respect de l'éthique journalistique et la lutte contre la désinformation. Il s'agira de renforcer le cadre juridique et institutionnel de régulation, de soutenir la professionnalisation des acteurs du secteur et d'accompagner la transition numérique des médias, tout en garantissant la pluralité des expressions. La liberté de la presse ne saurait être dissociée de la responsabilité éditoriale ; elle constitue un pilier du pacte républicain et un levier de transparence dans la conduite des affaires publiques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les honorables Conseillers,

Un grand intellectuel africain rappelait que les peuples qui perdent la mémoire de leur histoire perdent aussi la capacité de construire leur avenir. Dans un monde marqué par les tensions géopolitiques, les bouleversements climatiques et la re-composition rapide des équilibres économiques, les nations qui réussissent sont celles qui savent transformer leur potentiel en puissance productive et leur vision en stratégie durable. La Guinée ne peut plus simplement administrer ses ressources. Elle doit les organiser, les protéger, les transformer et les capitaliser au service de son développement.

L'histoire des nations nous enseigne que les périodes de transformation sont toujours des moments d'exigence et de vigilance. Elles mettent à l'épreuve la solidité des institutions, la maturité des responsables publics et la capacité d'un peuple à se projeter collectivement vers l'avenir.

Certaines nations subissent ces moments.

D'autres les transforment en renaissance.

Depuis le 5 septembre 2021, la Guinée a choisi la voie de la responsabilité, de la refondation et de la dignité retrouvée. Notre pays s'est engagé dans un processus de redressement de l'État, de restauration de l'autorité publique et de reconstruction des fondements institutionnels de la République.

Des réformes profondes ont été engagées.

Des institutions nouvelles ont été établies.

Des équilibres essentiels ont été restaurés.

Et surtout, une ambition nationale a été réaffirmée.

À cet instant solennel, je renouvelle l'expression de ma reconnaissance et de ma loyauté à Son Excellence Monsieur Mamadi Doumbouya, Président de la République. Par sa vision, sa détermination et la confiance qu'il m'a accordée, il a engagé notre pays sur un chemin exigeant mais nécessaire, celui de la restauration de l'État, de la discipline publique et de la transformation durable de notre économie.

Je tiens également à rendre hommage aux Conseillers nationaux de la Transition. Dans un moment décisif de notre histoire, vous avez assumé avec courage et sens de l'État votre mission de législateur, en veillant au respect des dispositions de la Constitution et à la fidélité à son esprit. En contribuant à la refondation institutionnelle et à l'adoption de notre Loi fondamentale, vous avez posé les bases de la V République, et la Nation vous en sera durablement reconnaissante.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Honorables Conseillers,

Au-delà des institutions, au-delà des programmes, au-delà même des stratégies que nous avons présentées devant votre auguste Assemblée, il y a une réalité plus profonde qui donne sens à notre action : le peuple de Guinée qui s'est sublimé !

Ce peuple courageux, résilient et digne, qui à travers les générations a su préserver l'essentiel : l'attachement à la liberté, le sens de la solidarité et la foi dans l'avenir.

- C'est pour ce peuple que nous gouvernons.
- C'est pour les jeunes qui espèrent un avenir à la hauteur de leur talent.
- C'est pour les femmes qui portent chaque jour l'économie familiale et la cohésion sociale.
- C'est pour les travailleurs, les paysans, les entrepreneurs, les enseignants, les chercheurs, les forces de défense et de sécurité, les fonctionnaires, les journalistes et toutes les forces vives de la Nation.
- C'est pour chaque Guinéenne et chaque Guinéen, où qu'il se trouve, sur le territoire national comme à l'étranger.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Honorables Conseillers,

Pour terminer, la Guinée possède aujourd'hui des atouts considérables : des ressources naturelles parmi les plus importantes du continent, une jeunesse dynamique, une position géographique stratégique, un potentiel agricole et énergétique remarquable.

Je suis convaincu que les nations qui réussissent ne sont pas celles qui possèdent des ressources, mais celles qui savent transformer ces ressources en institutions

solides, en capital humain et en prospérité partagée.

C'est cette transformation que nous avons la responsabilité historique d'accomplir car au fond, l'histoire des peuples n'est jamais écrite par les circonstances seules.

Elle est écrite par la volonté des femmes et des hommes qui décident de croire en leur pays et de travailler ensemble pour l'élever.

Au nom du Gouvernement de la République de Guinée que j'ai l'honneur de diriger, je sollicite donc l'accompagnement et la confiance de la représentation nationale pour la mise en œuvre de cette Politique Générale.

Que notre action commune soit guidée par l'intérêt supérieur de la Nation.

Que notre engagement collectif soit à la hauteur de l'histoire.

Et que vive la République.

Que vive la Guinée.

Je vous remercie.

PROGRAMME

SIMANDOU



2040

Un **pont** vers la **prospérité**!



Guinée